

Séance du mardi 10 mars 2026 à 17h30

Le Conseil communautaire s'est réuni le 10 mars 2026 à 17h30 à la salle Jacques Maurel de l'Hôtel communautaire de Maureilhan, sous la présidence de monsieur Alain CARALP, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 37

Quorum : 19

Nombre de Conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 26

Nombre de Conseillers absents excusés à l'ouverture de la séance : 11

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
M. Serge BACCOU			X	
M. Henri BEC	X			
M. Bruno BERRAH	X			
Mme Patricia BERTHOMIEU		X		Représentée par Mme Mireille TORTES
M. Thierry CALMEL	X			
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN			X	
Mme Patricia CATHALA			X	
M. Didier CAYLA			X	
Mme Valérie CHABOT	X			
Mme Marcelle COUDERC	X			
Mme Françoise CRASSOUS			X	
M. Pierre CROS		X		Représenté par Mme Valérie CHABOT
M. Bruno DAMBLEMONT	X			
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN			X	
M. Cédric GARCIA			X	
M. Bernard GUERRERE	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
M. Jean-Philippe JUAN		X		Représenté par Mme Brigitte SOULET
Mme Maryse LACOMBE	X			
Mme Catherine LIMORTÉ			X	
Mme Brigitte MATHE-MAURY	X			
M. Thierry MAURAT			X	
Mme Sandra PACHOT	X			Désignée secrétaire de séance
M. Elian PALAZY			X	
M. Jean-Pierre PEREZ			X	
M. Serge PESCE	X			
Mme Nathalie PIQUES	X			
Mme Marlène PUCHE	X			
Mme Viviane ROUQUET-TAFANI	X			
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
Mme Brigitte SOULET	X			
Mme Mireille TORTES	X			
Mme Maryline TUCA	X			
M. Philippe VIDAL	X			
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	P* = présent(e), R* = représenté(e), A* = absent(e)

## **I. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président accueille les élus à la salle Jacques Maurel de l'Hôtel communautaire de Maureilhan à 17h30.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

## **II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPEL**

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Madame Sandra PACHOT (Maraussan) est nommée pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

## **III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026**

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 17 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

## **IV. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS**

Sans objet.

## **V. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. **Détermination du taux de fongibilité des crédits budgétaires applicable au budget Principal et aux budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne - Exercice 2026.**
2. **Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne.**
3. **Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025.**
4. **Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.**
5. **Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.**
6. **Fiscalité directe locale des entreprises : cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2026.**
7. **Fiscalité directe locale des ménages : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote des taux 2026.**
8. **Refacturation aux budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne des frais de structure 2026.**
9. **Budget primitif 2026 du Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.**

10. Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025.
11. Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
12. Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
13. Budget primitif 2026 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
14. Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025.
15. Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
16. Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
17. Budget primitif 2026 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
18. Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025.
19. Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
20. Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
21. Budget primitif 2026 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
22. Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025.
23. Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
24. Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
25. Budget primitif 2026 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
26. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2025.

27. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
28. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
29. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Fixation du produit de taxe attendu pour l'année 2026.
30. Budget primitif 2026 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
31. Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2025.
32. Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
33. Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
34. Budget primitif 2026 du Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
35. Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025.
36. Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025.
37. Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025.
38. Budget primitif 2026 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
39. Budget primitif 2026 du budget annexe de la Zone Économique Croix de Combais de la Communauté de communes La Domitienne - Vote.
40. Préparation, passation, exécution et règlement d'un marché public pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries de Cazouls-lès-Béziers et de Nissan-Lez-Ensérune - Approbation et autorisation de signature.
41. Conseil communautaire - Délocalisation de la séance du 7 avril 2026.
42. ZAC « Via Europa » - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics à réaliser.

**43. Cession foncière ZAE Saint Aubin II à Lespignan à la SA FINAMUR – Retire et remplace la délibération n° 26.007.2 du 3 février 2026 – Approbation et autorisation de signature.**

**VI. DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

**1. Détermination du taux de fongibilité des crédits budgétaires applicable au budget Principal et aux budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne – Exercice 2026 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.021.1**

Par délibération n° 23.109.1 du 26 septembre 2023, le Conseil communautaire a décidé d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 dans sa version développée.

Pour mémoire, les dispositions de la nomenclature M57 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au budget Principal, ainsi qu'aux budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, GEMAPI, ZAE VIA EUROPA, ZAE SAINT AUBIN et ZAE CROIX DE COMBALS prévoient que l'assemblée délibérante peut déléguer à monsieur le Président la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres. L'autorisation peut être donnée dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections inscrites aux budgets concernés, à l'exclusion toutefois des dépenses de personnel.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'instruction budgétaire et comptable M4 et M49 a évolué et étendu cette possibilité aux budgets concernés à savoir, le budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet pour la M4, en tant que Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et les budgets annexes Captage, Traitement et Distribution d'Eau, Collecte et Traitement des Eaux Usées pour la M49.

Le chapitre des dépenses imprévues (022) est donc supprimé. Les crédits permettant de faire face à une dépense non prévue peuvent alors être inscrits à l'intérieur de chaque chapitre, le plus souvent celui des charges à caractère général (011) ou autres charges de gestion courante (65).

Les pourcentages votés doivent être indiqués dans l'état « Informations générales – Modalités de vote du budget » du document budgétaire. La maquette doit donc mentionner l'autorisation mais également le taux appliqué pour chacune des sections.

Les virements de crédits ainsi décidés entre chapitres doivent faire l'objet d'une **décision expresse de l'exécutif** soumise à l'obligation de transmission au **représentant de l'État**, chargé du contrôle de légalité.

S'il fait usage de cette autorisation, monsieur le Président doit informer le Conseil communautaire des virements de crédits ainsi opérés lors de sa plus proche séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- autorise monsieur le Président à procéder, pour l'exercice 2026, aux virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à chacune des sections du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- précise que monsieur le Président rendra compte des décisions qu'il aura prises en vertu de la présente autorisation, lors de la plus proche réunion du Conseil communautaire,
- autorise monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**2. Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne (Rapporteur Alain CARALP) – Délibération n° 26.022.1**

En vertu des articles L2121-14 et L5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien que monsieur le Président puisse assister à la discussion, ce dernier doit se retirer au moment du vote.

Il appartient donc au Conseil communautaire de procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2025 du budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil désigne monsieur Philippe VIDAL comme Président de séance pour le vote de l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2025 de la Communauté de communes La Domitienne.

**3. Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.023.1**

**17h46 – Sortie de monsieur Alain CARALP.**

Le résultat porté au compte de gestion du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	11 902 117,09 €	13 458 957,29 €	1 556 840,20 €
Section d'investissement	1 273 668,52 €	3 402 408,76 €	2 128 740,24 €
Total du budget	13 175 785,61 €	16 861 366,05 €	3 685 580,44 €

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	22	Pour :	25
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	12	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte de gestion du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**4. Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.024.1**

**17h47 – Arrivée de monsieur Alain CASTAN.**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 1 556 840,20 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 1 556 840,20 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 2 128 740,24 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 6 447 555,30 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 8 576 295,54 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 2 905 804,22 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	26
Présents :	23	Pour :	26
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	11	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat de fonctionnement de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **5. Budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.025.1**

### **17h48 – Retour de monsieur Alain CARALP.**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 1 556 840,20 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de 8 576 295,54 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 2 905 804,22 €.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 270 000,00 € en report de fonctionnement en recette au compte R002,
- 1 286 840,20 € en excédent de fonctionnement capitalisé en recette au compte 1068,
- 8 576 295,54 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

**6. Fiscalité directe locale des entreprises : cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2026 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.026.1**

Le vote des taux est arrêté sur une base prévisionnelle. La fiscalité des entreprises, à taux constant, permettrait de constater un produit attendu en 2026 de :

IMPOTS DES ENTREPRISES		
BUDGET 2026		
TAXE	TAUX	PRODUIT 2026
CFE	30,18%	3 185 799,00 €
IFER		1 72 634,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 358 433,00 €</b>

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil décide de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'exercice 2026, sans augmentation par rapport à 2025, à 30,18 %,

**7. Fiscalité directe locale des ménages : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote des taux 2026 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.027.1**

Le vote des taux est arrêté sur une base prévisionnelle. La fiscalité des ménages serait à taux constant pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les taux seraient donc ainsi de :

IMPOTS MÉNAGES	
BUDGET 2026	
TAXES	TAUX
TH RS	10,78%
TFB	0,00%
TFNB	3,29%
TEOM	20,40%

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil décide de fixer les taux de la fiscalité des ménages pour l'exercice 2026, conformément au tableau ci-dessus.

**8. Refacturation aux budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne des frais de structure 2026 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.028.1**

Le budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne assume des charges qui relèvent notamment des compétences Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Eau, Assainissement, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet et Opérations de développement touristique à l'échelon communautaire. Ces compétences sont assurées dans le cadre des budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Captage, Traitement et Distribution d'Eau, Collecte et Traitement des Eaux Usées, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet ainsi que de l'Office de Tourisme. Il convient donc de refacturer auxdits budgets annexes les coûts supportés par le budget Principal pour l'exercice des compétences énumérées.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve la refacturation de ces coûts de mutualisation pour l'exercice 2026 calculés sur la base du compte administratif de l'exercice 2024 du budget Principal, conformément au tableau ci-après :

BUDGETS	MONTANTS PROPOSES AU BUDGET 2026
GDMA	556 992 €
PORT	20 000 €
OFFICE DE TOURISME	72 985 €
EAU	38 588 €
ASSAINISSEMENT	52 701 €
TOTAL	741 266 €

**9. Budget primitif 2026 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.029.1**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	13 193 324,60 €	13 193 324,60 €
Section d'investissement	11 835 465,74 €	11 835 465,74 €
Total du budget	25 028 790,34 €	25 028 790,34 €

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section investissement.

**10. Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.030.1**

Le résultat porté au compte de gestion du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	8 191 933,65 €	8 724 384,17 €	532 450,52 €
Section d'investissement	968 604,97 €	1 558 471,80 €	589 866,83 €
<b>Total du budget</b>	<b>9 160 538,62 €</b>	<b>1 028 855,97 €</b>	<b>1 122 317,35 €</b>

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**11. Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.031.1**

**17h55 - Arrivée de madame Patricia CATHALA.**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 532 450,52 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 500 000,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 1 032 450,52 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 589 866,83 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 4 113 229,67 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 4 703 096,50 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 458 663,36 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	24	Pour :	27
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat de fonctionnement de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**12. Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.032.1**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 1 032 450,52 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de 4 703 096,50 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 est de - 458 663,36 €.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	25	Pour :	28
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 800 000,00 € en report de fonctionnement en recette au compte R002,
- 232 450,52 € en excédent de fonctionnement capitalisé en recette au compte 1068,
- 4 703 096,50 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

**13. Budget primitif 2026 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.033.1**

**17h58 - Arrivée de monsieur Serge BACCOU.**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 371 141,19 €	9 371 141,19 €
Section d'investissement	5 732 984,28 €	5 732 984,28 €
<b>Total du budget</b>	<b>15 104 125,47 €</b>	<b>15 104 125,47 €</b>

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	26	Pour :	29
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section investissement.

**14. Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.034.1**

Le résultat porté au compte de gestion du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	565 183,73 €	742 457,21 €	177 273,48 €
Section d'investissement	478 407,63 €	577 562,49 €	99 154,86 €
<b>Total du budget</b>	<b>1 043 591,36 €</b>	<b>1 320 019,70 €</b>	<b>276 428,34 €</b>

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	22
Présents :	26	Pour :	22
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	7

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**15. Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.035.1**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 177 273,48 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0,00 €.
Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 177 273,48€.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 99 154,86 €.
Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 937 646,63 €.
Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 1 036 801,49 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 119 298,34 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1er vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Table with 4 columns: Category, Value, Category, Value. Rows include: Number of Councilors in office (37), Present (25), Represented (3), Absent (9), Suffrages expressed (21), For (21), Against (0), Abstentions (7).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

16. Budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.036.1

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2025 s'élève à 177 273,48 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de 1 036 801,49 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 est de - 119 298,34 €.

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Table with 4 columns: Category, Value, Category, Value. Rows include: Number of Councilors in office (37), Present (26), Represented (3), Absent (8), Suffrages expressed (22), For (22), Against (0), Abstentions (7).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 0,00 € en report d'exploitation en recette au compte R002,
• 177 273,48 € en excédent d'exploitation capitalisé en recette au compte 1068,
• 1 036 801,49 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

**17. Budget primitif 2026 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.037.1**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	729 139,02 €	729 139,02 €
Section d'investissement	1 861 420,72 €	1 861 420,72 €
<b>Total du budget</b>	<b>2 590 559,74 €</b>	<b>2 590 559,74 €</b>

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	22
Présents :	26	Pour :	22
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	7

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Captage, Traitement et Distribution d'Eau de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section d'exploitation et pour la section investissement.

**18. Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.038.1**

Le résultat porté au compte de gestion du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	1 482 709,56 €	1 537 267,68 €	54 558,12 €
Section d'investissement	773 869,63 €	1 194 289,12 €	420 419,49 €
<b>Total du budget</b>	<b>2 256 579,19 €</b>	<b>2 731 556,80 €</b>	<b>474 977,61 €</b>

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	22
Présents :	26	Pour :	22
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	7

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**19. Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne – Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.039.1**

Le compte administratif 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 54 558,12 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 112 308,48 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 166 866,60 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 420 419,49 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 145 127,10 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 565 546,59 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 60 250,00 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	21
Présents :	25	Pour :	21
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	9	Abstentions :	7

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**20. Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne – Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.040.1**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2025 s'élève à 166 866,60 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de 565 546,59 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 60 250,00 €.

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	22
Présents :	26	Pour :	22
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	7

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 0,00 € en report d'exploitation en recette au compte R002,
- 166 866,60 € en excédent d'exploitation capitalisé en recette au compte 1068,
- 565 546,59 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

**21. Budget primitif 2026 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.041.1**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 101 839,37 €	1 101 839,37 €
Section d'investissement	1 275 009,79 €	1 275 009,79 €
<b>Total du budget</b>	<b>2 376 849,16 €</b>	<b>2 376 849,16 €</b>

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL,

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	22
Présents :	26	Pour :	22
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	7

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section d'exploitation et pour la section investissement.

**22. Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.042.1**

Le résultat porté au compte de gestion du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	670 281,89 €	679 954,97 €	9 673,08 €
Section d'investissement	55 419,17 €	80 051,08 €	24 631,91 €
<b>Total du budget</b>	<b>725 701,06 €</b>	<b>760 006,05 €</b>	<b>34 304,99 €</b>

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	26	Pour :	29
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**23. Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne – Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.043.1**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 9 673,08 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 12 908,29 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 22 581,37 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à 24 631,91 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 108 929,11 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc 133 561,02 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 166,97 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	25	Pour :	28
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**24. Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne – Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.044.1**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2025 s'élève à 22 581,37 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de 133 561,02 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à - 166,97 €.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	26	Pour :	29
Représentés :	3	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 22 581,37 € en solde d'exécution de la section d'exploitation reporté en recette au compte R002,
- 133 561,02 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

**25. Budget primitif 2026 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne – Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.045.1**

**18h11 – Arrivée de monsieur Jean-Philippe JUAN (qui avait donné pouvoir à madame Brigitte SOULET).**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	71 6 400,66 €	71 6 400,66 €
Section d'investissement	236 61 5,50 €	236 61 5,50 €
<b>Total du budget</b>	<b>953 01 6,1 6 €</b>	<b>953 01 6,1 6 €</b>

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section d'exploitation et pour la section investissement.

**26. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.046.1**

Le résultat porté au compte de gestion du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	309 294,87 €	428 977,20 €	119 682,33 €
<b>Total du budget</b>	<b>309 294,87 €</b>	<b>428 977,20 €</b>	<b>119 682,33 €</b>

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**27. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.047.1**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 119 682,33 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 221 695,10 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 341 377,43 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	26	Pour :	28
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat de fonctionnement de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**28. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne – Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.048.1**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 341 377,43 €.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 341 377,43 € en résultat de fonctionnement reporté au R002.

**29. Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne - Fixation du produit de taxe attendu pour l'année 2026 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.049.1**

Le produit de la taxe GEMAPI est arrêté avant le 15 avril de chaque année de l'exercice concerné par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite d'un plafond fixé à quarante euros par habitant.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête, pour 2026, un produit à hauteur de 311 000,00 €.

**30. Budget primitif 2026 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de communes La Domitienne – Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.050.1**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	766 767,63 €	766 767,63 €
Total du budget	766 767,63 €	766 767,63 €

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section de fonctionnement.

**31. Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne – Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.051.1**

Le résultat porté au compte de gestion du Comptable Public est identique au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	7 623 764,38 €	7 623 764,38 €	0,00 €
Section d'investissement	7 671 263,66 €	7 191 492,22 €	-479 771,44 €
Total du budget	15 295 028,04 €	14 815 256,60 €	-479 771,44 €

Nombre de Conseillers en exercice : 37	Suffrages exprimés :	29
Présents : 27	Pour :	29
Représentés : 2	Contre :	0
Absents : 8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**32. Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne – Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) – Délibération n° 26.052.1**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 0,00 €.

Le résultat reporté de 2024 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture 2025 est donc 0,00 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à - 479 771,44 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à 1 714 105,14 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 s'établit donc 1 234 333,70 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à 0,00 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 37	Suffrages exprimés :	28
Présents : 26	Pour :	28
Représentés : 2	Contre :	0
Absents : 9	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat de fonctionnement de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**33. Budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.053.1**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 0,00 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de 1 234 333,70 €.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- 1 234 333,70 € solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette au compte R001.

**34. Budget primitif 2025 du budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.054.1**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 2 641 01 2,90 €	1 2 641 01 2,90 €
Section d'investissement	1 2 447 908,85 €	1 2 447 908,85 €
Total du budget	25 088 921 ,75 €	25 088 921 ,75 €

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la Zone Économique Via Europa de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section investissement.

**35. Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.055.1**

Le résultat porté au compte de gestion du Comptable Public est au projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	1 297 202,40 €	1 297 202,40 €	0,00 €
Section d'investissement	1 297 202,40 €	1 288 454,94 €	-8 747,46 €
Total du budget	2 594 404,80 €	2 585 657,34 €	-8 747,46 €

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil arrête le compte de gestion du budget annexe Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

**36. Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.056.1**

**18h17 - Sortie de monsieur Alain CASTAN.**

Le compte administratif de l'exercice 2025, conforme au compte de gestion, est constaté comme suit :

En section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 0,00 €.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'établit à 0,00 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc 0,00 €.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2025 s'établit à - 8 747,46 €.

Le solde d'investissement reporté de l'exercice 2024 s'établit à - 1 288 454,94 €.

Le solde d'investissement final de l'exercice 2025 est donc - 1 297 202,40 €.

Le résultat des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établit à 0,00 €.

Les éléments de ce compte administratif sont détaillés dans la note brève et synthétique du compte administratif de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum et s'est retiré au moment du vote.

Monsieur Philippe VIDAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, a pris la présidence de la séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	27
Présents :	25	Pour :	27
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	10	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne,
- constate les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat de fonctionnement de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**37. Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.057.1**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 0,00 € et le solde d'investissement de l'exercice 2025 est de - 1 297 202,40 €.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	26	Pour :	28
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation suivante :

- - 1 297 202,40 € solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépense au compte D001.

**38. Budget primitif 2026 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.058.1**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 826 41 7,40 €	1 826 41 7,40 €
Section d'investissement	2 879 384,80 €	2 879 384,80 €
<b>Total du budget</b>	<b>4 705 802,20 €</b>	<b>4 705 802,20 €</b>

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	28
Présents :	26	Pour :	28
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	9	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section investissement.

**39. Budget primitif 2026 du budget annexe de la Zone Économique Croix de Combals de la Communauté de communes La Domitienne - Vote (Rapporteur Philippe VIDAL) - Délibération n° 26.059.1**

**18h18 – Retour de monsieur Alain CASTAN.**

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la Zone Économique Croix de Combals de la Communauté de communes La Domitienne s'équilibrerait en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	700 005,00 €	700 005,00 €
Section d'investissement	700 000,00 €	700 000,00 €
<b>Total du budget</b>	<b>1 400 005,00 €</b>	<b>1 400 005,00 €</b>

Les éléments de ce budget primitif sont détaillés dans la note brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2026.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la Zone Économique Croix de Combals de la Communauté de communes La Domitienne qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus,
- confirme que les crédits sont votés au chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section investissement.

**40. Préparation, passation, exécution et règlement d'un marché public pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries de Cazouls-lès-Béziers et de Nissan-Lez-Ensérune - Approbation et autorisation de signature (Rapporteur Alain CARALP) - Délibération n° 26.060.1**

Les marchés publics relatifs à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets issus des déchèteries de Cazouls-lès-Béziers et de Nissan-Lez-Ensérune ont été attribués le 31 mai 2022 pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois un an, arrivent à terme, le 30 mai 2026.

Ces marchés concernent les flux suivants :

- déchets verts,
- déchets inertes (gravats),
- déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- métaux (ferraille).

Ces marchés sont aujourd'hui attribués à :

Nature Déchets	Transport	Traitement
Déchets Verts	SMN Nicollin	Alliance Environnement
Déchets inertes	SMN Nicollin	Les Sablières du Littoral

Déchets Diffus Spécifiques	TRIADIS	TRIADIS
Métaux	Derichebourg-Purfer	Derichebourg-Purfer

Il convient de lancer une nouvelle consultation qui sera allotie en quatre lots séparés donnant lieu à l'établissement d'un accord cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum. Ces marchés seront conclus pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois un an, sans pouvoir excéder la durée maximale de quatre ans.

Le montant global de la consultation est estimé à environ 334 300 € HT par an en moyenne, soit environ 1 337 200 € HT sur les quatre ans, avec la répartition suivante :

Lot	Montant estimé moyen annuel
Lot N°1 : déchets verts	152 000 € HT
Lot N°2 : déchets inertes	67 000 € HT
Lot N°3 : déchets diffus spécifiques	82 500 € HT
Lot N°4 : métaux	32 800 € HT

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	27	Pour :	29
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- autorise monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics issus de la consultation relative à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets issus des déchèteries de Cazouls-lès-Béziers et de Nissan-Lez-Ensérune, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- autorise par voie de conséquence, monsieur le Président à signer les marchés publics issus de la consultation relative à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets verts, des déchets inertes, des déchets diffus spécifiques et des métaux issus des déchèteries de Cazouls-lès-Béziers et de Nissan-Lez-Ensérune, ainsi que tout avenant ou tout document en résultant.

**41. Conseil communautaire - Délocalisation de la séance du 7 avril 2026 (Rapporteur Alain CARALP) - Délibération n° 26.061.1**

**18h23 – Arrivée de madame Géraldine ESCANDE-COLIN.**

L'article L5211-11 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	28	Pour :	30
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil décide la délocalisation de la prochaine séance du Conseil communautaire du 7 avril 2026 à la salle des fêtes Georges Rosi de la commune de Vendres.

**42. ZAC « Via Europa » - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics à réaliser (Rapporteur Alain CARALP) - Délibération n° 26.062.1**

Par délibération n° 24.110.2 en date du 21 mai 2024 le Conseil communautaire, après avoir approuvé le bilan de la concertation préalable, a approuvé le dossier de création de la ZAC « Via Europa ».

Les études réglementaires sur le volet agricole, environnemental et foncier ont fait l'objet depuis des validations nécessaires (arrêtés préfectoraux du 14/10/2025 pour l'autorisation environnemental, du 13/11/2025 pour la DUP, et validation CDPENAF pour la compensation agricole le 17/06/2025)

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	28	Pour :	30
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil approuve le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de ladite ZAC conformément aux dispositions des articles R311-7 et R311-8 du Code de l'Urbanisme.

**43. Retrait de la délibération n° 26.007.2 et cession foncière ZAE Saint Aubin II à Lespignan pour la SA FINAMUR - Approbation et autorisation de signature (Rapporteur Alain CARALP) - Délibération n° 26.063.1**

La SAS Polyfluid Sud-Ouest, signataire du compromis de vente du lot 8, parcelle cadastrée section A n°1239 sur la zone d'activités Saint Aubin II, conclue le 22 mai 2025, demande le retrait de la délibération n° 26.007.2, visant l'approbation et l'autorisation de signature par le Président de l'acte de vente de ce lot.

Le nouvel acquéreur est la SA FINAMUR, crédit-bailleur de l'opération, pour la compte de la SCI IMM'OCCITANE venant se substituer à l'acquéreur initial : SAS Polyfluid Sud-Ouest, conformément à l'article « SUBSTITUTION » du compromis de vente susnommé.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	28	Pour :	30
Représentés :	2	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

À l'unanimité, le Conseil :

- décide de retirer la délibération n° 26.007.2 du Conseil communautaire du 3 février 2026,
- approuve la vente de la parcelle cadastrée section A n°1239 sur la zone d'activité Saint Aubin II au profit de la SA FINAMUR, sur la base d'un prix de vente de cent cinq euros hors taxe le mètre carré (105€HT / m<sup>2</sup>), soit un prix de vente total de deux cent quarante-quatre mille deux cent trente euros hors taxe (244 230€ HT),
- autorise monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- précise que l'acquéreur s'acquittera des frais d'actes de vente et des frais de bornage.

## VII. FIN DE LA SÉANCE

Le Président remercie l'ensemble des Conseillers communautaires pour leur investissement tout au long de cette mandature, ainsi que pour leur présence aux séances, ce qui a permis de toujours atteindre le quorum.

Il remercie chaleureusement les Conseillers qui ne se représentent pas pour la prochaine mandature et pour lesquels c'est donc le dernier Conseil communautaire. Il leur souhaite une bonne continuation.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 18h30.

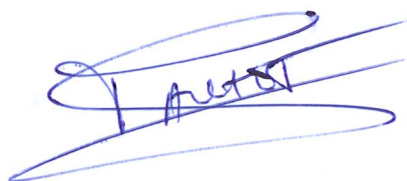
Procès-verbal approuvé en séance du Conseil communautaire du 7 avril 2026.

Procès-verbal dressé le 7 avril 2026.

Le Président,  
Alain CARALP



La secrétaire de séance,  
Sandra PACHOT



Procès-verbal certifié mis à disposition à l'Hôtel de communauté et publié sur le site internet de La Domitienne le

**10 AVR. 2026**